



Bastia

**BUGETTU PRIMATICCIU
DI U 2021**

BUDGET PRIMITIF 2021

Cunsigniu Municipale di
venneri u 9 d'aprile di u 2021

*Conseil Municipal
du vendredi 9 avril 2021*

Table des matières

PREAMBULE	3
1. LA STRATEGIE FINANCIERE ET L'EQUILIBRE DES BUDGETS LA VILLE DE BASTIA	5
1.1 STRATEGIE FINANCIERE	5
1.2 EQUILIBRES DES BUDGETS DE LA VILLE	5
2. LE BUDGET PRINCIPAL	7
2.1 .EQUILIBRES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRINCIPAL	7
2.2 RATIOS REGLEMENTAIRES	11
2.3 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	12
a. Les impôts et taxes	12
b. Le produit des services, du domaine et des ventes diverses	14
c. Les dotations et participations	15
d. Les subventions de fonctionnement	16
e. Les autres produits de gestion courante.....	16
f. Les recettes diverses et exceptionnelles.....	17
2.4 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
a. Les charges à caractère général	17
b. Les charges de personnel et frais assimilés	18
c. Les autres charges de gestion courantes	20
d. Les dépenses diverses et exceptionnelles	20
2.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21
2.6 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21
3 LA REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT	23
4 LA REGIE DU VIEUX PORT	25
5 LE BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM	27

PREAMBULE

La comptabilité publique suit les principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé : comptabilité en droits constatés, en partie double (correspondance entre les ressources et leurs emplois). Pour les dépenses comme pour les recettes, elle distingue les opérations de fonctionnement (produits et charges) de l'organisme de ses opérations d'investissement (opérations sur le patrimoine).

Différentes comptabilités sont applicables au secteur public local selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif ou service public à caractère industriel et commercial). Ces différentes comptabilités se déclinent par des instructions comptables : M14 pour les communes, M52 pour les départements, M71 pour les régions, M4 pour les services à caractère industriel et commercial, M31 pour les Offices HLM, etc.

Pour ce qui concerne la ville de Bastia, les opérations financières sont retracées au sein de 4 budgets :

- Un budget principal (instruction comptable M14)
- Deux budgets annexes (instruction comptable M4)
- Une régie dotée de la seule autonomie financière (instruction comptable M4)

Les budgets annexes et la régie autonome concernent l'activité du port de pêche et de plaisance du « Vieux Port », la construction et l'exploitation des parcs de stationnement et le Crématorium. Tous les trois sont assujettis à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe. Les budgets du Vieux Port et des parcs de stationnement sont, en outre, assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Les opérations financières du centre communal d'action sociale (CCAS) et de la Caisse des écoles, établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique, ne sont pas rattachées aux budgets de la Ville et ne sont donc pas contenues dans le présent rapport.

L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans les maquettes budgétaires annexées au rapport de présentation qui sont seules soumises au vote du conseil municipal. Elles sont à jour des dernières évolutions réglementaires (arrêtés des 21 et 23 déc. 2015 publiés au JO du 29 déc. 2015) et consultables sur www.collectivites-locales.gouv.fr/instructions-budgetaires-et-comptables.

La liste exhaustive des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes C2 et C3.1 à la maquette budgétaire du budget principal.

La première partie du rapport de présentation est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclue la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales. Y Seront précisés :

- Les ressources de fonctionnement
- Les charges de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement et leur financement

La deuxième partie du rapport expose de façon synthétique les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées inscrits sur chacun des trois budgets annexes.

Le débat d'orientation budgétaire ayant présenté de manière détaillé les principes des politiques publiques affichées pour l'exercice 2021, le présent rapport se bornera à la présentation d'éléments comptables et évitera les redondances avec le DOB.

1. LA STRATEGIE FINANCIERE ET L'EQUILIBRE DES BUDGETS LA VILLE DE BASTIA

1.1 STRATEGIE FINANCIERE

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif constitue la première étape de la vie budgétaire de la collectivité. Elle est complétée par le vote du Budget Supplémentaire et les décisions modificatives. Leur élaboration repose sur la préservation des équilibres financiers.

Comme pour 2020, le budget primitif 2021 a été élaboré dans des conditions particulières. Les incertitudes découlant de l'évolution de la crise sanitaire de la Covid-19 imposent une très grande prudence. Aussi, certaines masses ont pu évoluer depuis la tenue du DOB mais les grands équilibres financiers sont respectés.

L'exercice 2021 correspond également à l'amorce d'une nouvelle mandature, fixant des priorités politiques dans ses compétences.

Les scénarii sont ainsi établis dans la continuité de gestion :

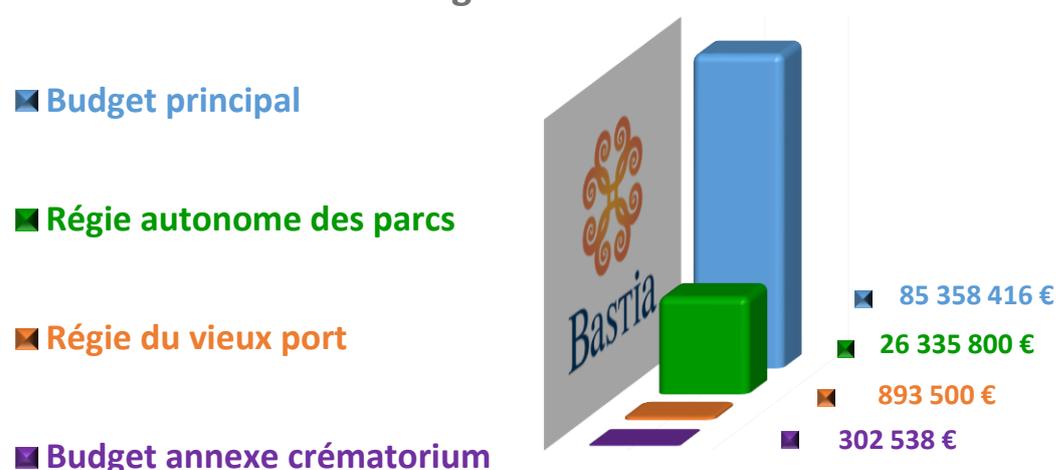
- Pratiquer une fiscalité neutre et équitable en décidant de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en tenant compte du besoin de financement des services publics ;
- Maintenir un niveau d'épargne compatible avec l'effort d'investissement afin de ne pas dégrader les finances de la ville ;
- Préserver les marges de manœuvres financières de la ville en contrôlant l'encours de la dette sous des seuils de solvabilité adéquats ;
- Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- Accompagner cette politique par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement.

1.2 EQUILIBRES DES BUDGETS DE LA VILLE

Le projet de Budget Primitif 2021 est constitué du Budget Principal et des budgets annexes de la régie autonome des parcs et stationnement, du Vieux Port et du Crématorium.

Au total, ces quatre budgets s'équilibrent en dépenses et recettes à **112 890 245€**.

Les budgets de la ville BP 2021



Le budget principal constitue l'essentiel des réalisations avec 76%, suivi par le budget de la régie des parcs 23%. Les deux autres budgets représentent une part marginale.
Les dépenses d'investissement représentent 49% des réalisations.

Les budgets de la ville de Bastia sont successivement détaillés, en fonctionnement et en investissement, selon l'ordre suivant :

- Le budget principal
- La régie autonome des parcs de stationnement
- Le budget annexe du vieux port
- Le budget annexe du Crématorium

2. LE BUDGET PRINCIPAL

2.1 .EQUILIBRES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRINCIPAL

En 2021, le budget primitif du Budget Principal s'élève à 85 358 415,93 € contre 99 558 000 € en 2020.

Il est à préciser que contrairement à 2020, le Budget Primitif 2021 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Ces derniers seront repris au Budget supplémentaire 2021.

Cela explique les différences significatives entre les deux budgets en termes de volumes.

- **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 53 247 000 € contre 51 800 000 € au budget primitif 2020.

Les dépenses réelles représentent 49 M€ contre 49,205 M€ en 2020.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 4,217 M€ contre 2.595 M€ en 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 52,312 M€ soit 3% de plus qu'au budget primitif 2020.

Conséquence de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, les Impôts et Taxes sont artificiellement abondés de 2,5 M€ en raison de l'intégration des attributions de compensation reçues au titre de la taxe d'habitation au nouveau produit de foncier Bâti.

Pour cette même raison, le poste Dotations et Participations s'en trouve minoré.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 935 K€ et intègrent 500 K€ de travaux en régie, 125K€ pour des écritures comptables découlant de la renégociation d'un emprunt et 310 K€ de reprises de provisions pour contentieux.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles comptabilisent 49,029 M€, en retrait par rapport au budget primitif 2020.

L'effort de gestion se poursuit sur les postes de dépenses de gestion.

Le chapitre 011 est en retrait de 4 points avec 10,065 M€. Les charges de personnel sont contenues à 32,647 M€ soit une augmentation maîtrisée du chapitre de 0,8%.

Le chapitre 65 alloué notamment aux subventions au secteur associatif est maintenu à 4,9 M€.

327K€ de provisions pour contentieux sont provisionnées.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 4,217 M€ dont 1,997 M€ de virement à la section d'investissement, 2,080 M€ de dotations d'amortissement et 140 K€ d'opérations liées à la renégociation d'un emprunt. L'effort sur les dépenses de gestion permet de transférer un virement conséquent à la section d'investissement.

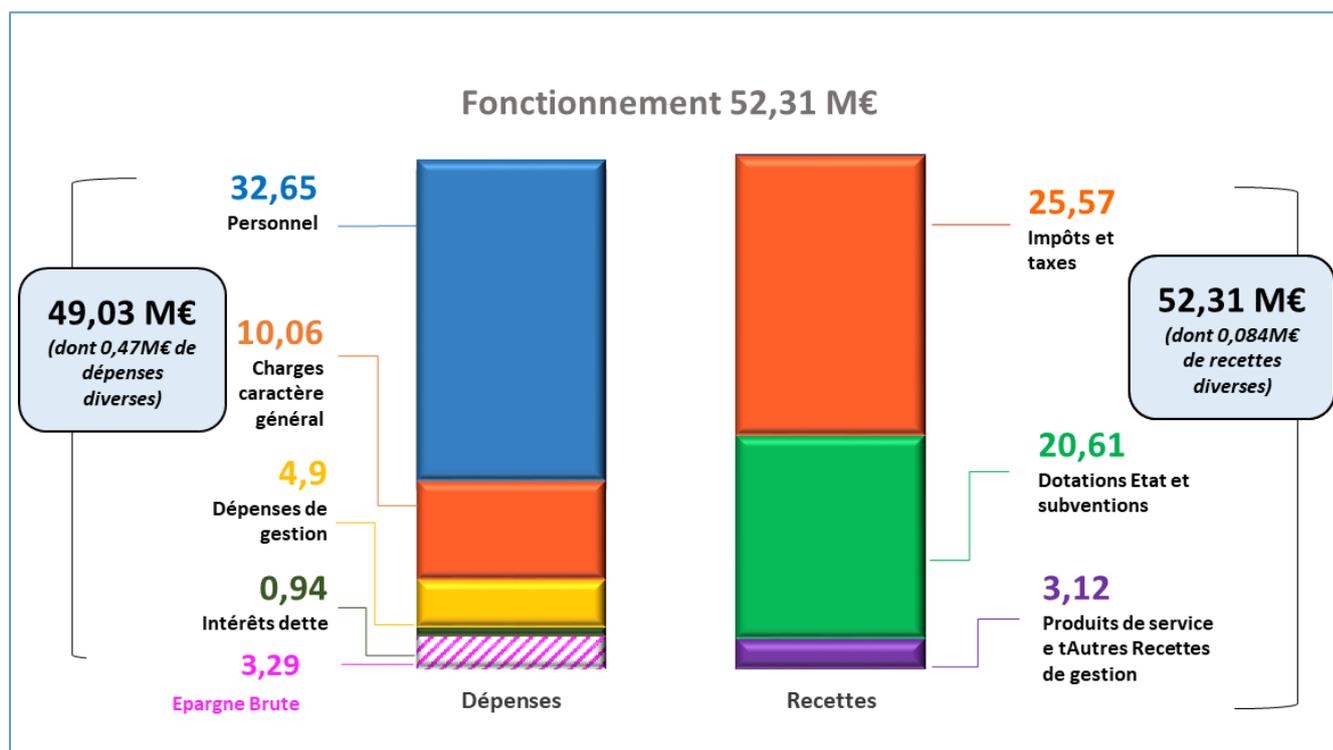
Des épargnes consolidées

Malgré un contexte budgétaire contraint notamment par les incertitudes liées à la crise sanitaire, les épargnes progressent par rapport au budget primitif 2020.

L'épargne de gestion prévisionnelle s'établit à hauteur de 4,223 M€ soit une progression de 47% par rapport au budget primitif 2020 qui affichait un niveau de 2,880 M€.

La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de cette section constitue l'épargne

brute. Cet indicateur représente le flux dégagé sur le fonctionnement pour financer les investissements de la collectivité. Il s'élève à 3,29 M€ soit presque le double par rapport à son niveau prévisionnel de 2020.



* dépenses et recettes réelles

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	EVO %	DIFF
011- Charges à caractère général	10 500 000,00	10 065 000,00	-4,14%	-435 000,00
012- Charges de personnel	32 270 000,00	32 647 000,00	1,17%	377 000,00
65- Autres charges de gestion	4 905 000,00	4 900 000,00	-0,10%	-5 000,00
Total des dépenses de gestion	47 675 000,00	47 612 000,00	-0,13%	-63 000,00
66- Intérêts emprunts	930 000,00	940 000,00	1,08%	10 000,00
67- Charges exceptionnelles	600 000,00	150 000,00	-75,00%	-450 000,00
68 - Dotations Provisions Semi-budgétaires		327 374,00		327 374,00
Dépenses réelles de fonctionnement	49 205 000,00	49 029 374,00	-0,36%	-175 626,00
023- Virement à la section d'investissement	515 000,00	1 997 626,00	287,89%	1 482 626,00
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	2 080 000,00	2 220 000,00	6,73%	140 000,00
DEPENSES FCT	51 800 000,00	53 247 000,00	2,79%	1 447 000,00
013- Atténuations de charges	105 000,00	52 000,00	-50,48%	-53 000,00
70- Produits des domaines	1 798 000,00	2 500 000,00	39,04%	702 000,00
73- Taxes et impôts	25 577 000,00	28 500 000,00	11,43%	2 923 000,00
74- Dotations, divers	22 243 000,00	20 612 000,00	-7,33%	-1 631 000,00
75- Autres produits de gestion	821 000,00	616 000,00	-24,97%	-205 000,00
Total des recettes de gestion	50 544 000,00	52 280 000,00	3,43%	1 736 000,00
76- Produits financiers	11 839,61	12 000,00	1,35%	160,39
77 - Produits exceptionnels		20 000,00		20 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	50 555 839,61	52 312 000,00	3,47%	1 756 160,39
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	935 000,00	133,75%	535 000,00
Résultat 2019	844 160,39	0,00	-100,00%	-844 160,39
RECETTES FCT	51 800 000,00	53 247 000,00	2,79%	1 447 000,00

- **La section d'Investissement**

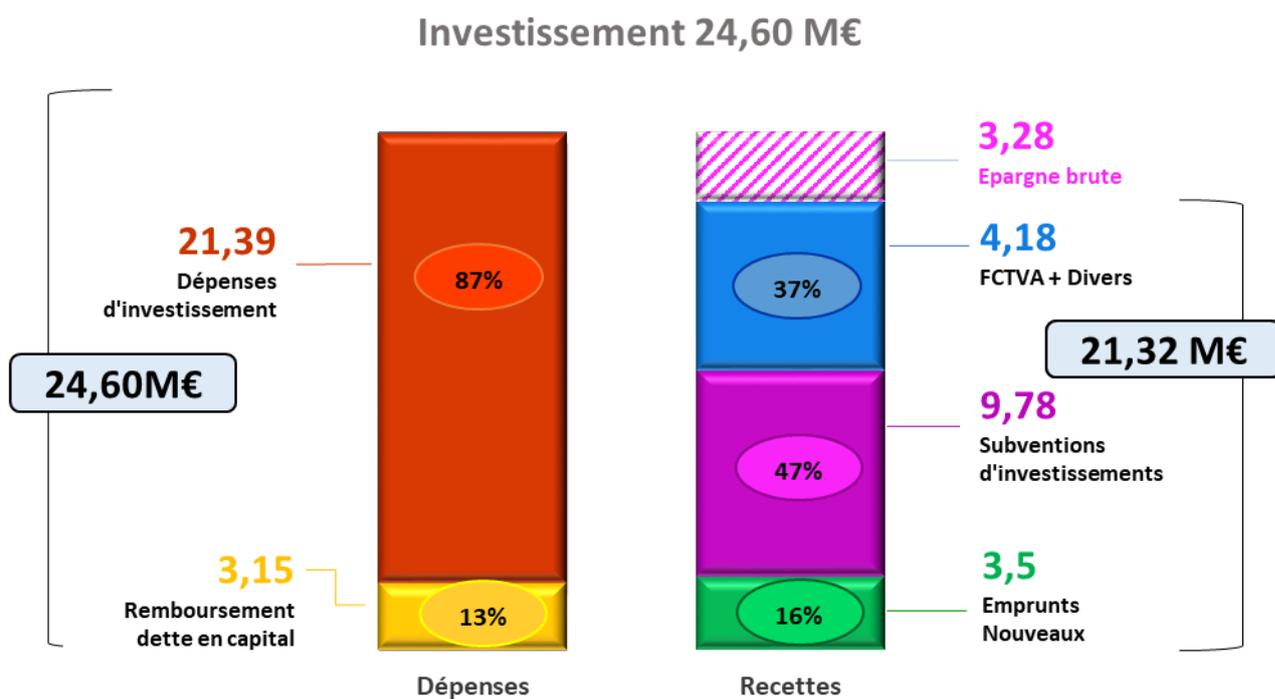
Concernant la section d'investissement, les 32,11 M€ de dépenses comprennent 3,151 M€ consacrées au remboursement du capital de la dette, 17,729 M€ de dépenses d'équipement, 3,659 M€ d'opérations pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 17,729 M€ contre 24,369 M€ au BP 2020. La différence significative entre le BP 2020 et le BP2021 s'explique par la non intégration des résultats et restes à réaliser 2020.

Outre l'épargne brute, le financement de l'investissement comprend 9,75 M€ de subventions d'investissement, de 4,18 M€ de dotations et fonds divers, de 3,880 M€ d'opérations pour le compte de tiers ainsi que 1,1 M€ de produits de cessions.

L'équilibre global de la section d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt de 3,5 M€.

Il est à souligner l'inscription en dépenses et recettes au compte 166 pour le remboursement anticipé et la mobilisation de deux millions d'€ d'emprunts renégociés.



Dépenses et recettes réelles hors compte 166

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
20- Immobilisations incorporelles	366 000,00	564 000,00	54,10%	198 000,00
204- Subventions d'équipement versées	555 000,00	448 000,00	-19,28%	-107 000,00
21- Immobilisations corporelles	6 305 400,00	9 442 551,22	49,75%	3 137 151,22
23- Immobilisations en cours	17 143 000,00	7 274 857,84	-57,56%	-9 868 142,16
Total des dépenses d'équipement	24 369 400,00	17 729 409,06	-27,25%	-6 639 990,94
10- Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00		0,00
13- Subventions d'investissement		10 000,00		10 000,00
16- Emprunts et dettes assimilées	3 219 344,56	5 151 855,00	60,03%	1 932 510,44
26- Participations et créances	100 000,00	100 000,00	0,00%	0,00
27- Autres immobilisations financières	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00%	0,00
45- opérations pour le compte de tiers	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00%	0,00
26- Participations et créances	100 000,00	50 000,00	-50,00%	-50 000,00
27- Autres immobilisations financières	1 700 000,00	0,00	-100,00%	-1 700 000,00
45- opérations pour compte de tiers	1 000 000,00	3 659 551,87	265,96%	2 659 551,87
Dépenses réelles d'investissement	30 388 744,56	26 600 815,93	-12,46%	-3 787 928,63
040- Operation ordre transfert sections	400 000,00	935 000,00	133,75%	535 000,00
041- Opérations patrimoniales	6 275 600,00	4 575 600,00	-27,09%	-1 700 000,00
Résultat SI 2019	6 947 083,59	0,00	-100,00%	-6 947 083,59
Restes à réaliser 2019	3 482 411,45	0,00	-100,00%	-3 482 411,45
TOTAL DEPENSES INVEST	47 758 000,00	32 111 415,93	-32,76%	-15 646 584,07
13- Subventions d'investissement	13 638 088,68	9 750 982,18	-28,50%	-3 887 106,50
16- Emprunts et dettes assimilées	7 500 000,00	5 508 000,00	-26,56%	-1 992 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 200 000,00	55 000,00	-95,42%	-1 145 000,00
Recettes d'équipement	22 338 088,68	15 313 982,18	-31,44%	-7 024 106,50
10- Dotations, fonds divers, réserves	3 740 000,00	3 000 000,00	-19,79%	-740 000,00
1068- Excédents de Fonctionnement capitalisé	7 398 484,20	0,00	-100,00%	-7 398 484,20
27- Autres immobilisations financières	23 655,88	23 655,88	0,00%	0,00
024- Produits de cessions	828 000,00	1 100 000,00	32,85%	272 000,00
45- opérations pour le compte de tiers	1 264 000,00	3 880 551,87	207,01%	2 616 551,87
Recettes Réelles d'Investissement	35 592 228,76	23 318 189,93	-34,49%	-12 274 038,83
021- Virement de la Section de fonctionnement	515 000,00	1 997 626,00	287,89%	1 482 626,00
040- Opérations d'ordre transfert entre section	2 080 000,00	2 220 000,00	6,73%	140 000,00
041- Opérations patrimoniales	6 275 600,00	4 575 600,00	-27,09%	-1 700 000,00
Restes à réaliser 2019	3 295 171,24		-100,00%	-3 295 171,24
TOTAL RECETTES INVEST	47 758 000,00	32 111 415,93	-32,76%	-15 646 584,07

2.2 RATIOS REGLEMENTAIRES

Des éléments de comparaison avec des communes de même strate sont disponibles auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales.

L'évolution entre 2020 et 2021 des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales est la suivante :

N°	Libellé des ratios	BP 2020	BP 2021	STRATE
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses de fonctionnement (1)/population</i>	1 079	1 036	1 169
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2)/population</i>	561	602	607
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3)/population</i>	1 109	1 105	1 373
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4)/population</i>	535	375	318
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette (5)/population</i>	918	975	1 099
6	Dotations globales de fonctionnement <i>DGF (6)/population</i>	197	196	223
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	66%	67%	60%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	104%	100%	93%
9	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement</i>	48%	34%	23%
10	Poids de la dette <i>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	83%	88%	80%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios est de 47 330, correspondant à la population DGF 2020 (la population DGF 2021 n'étant pas encore connue).

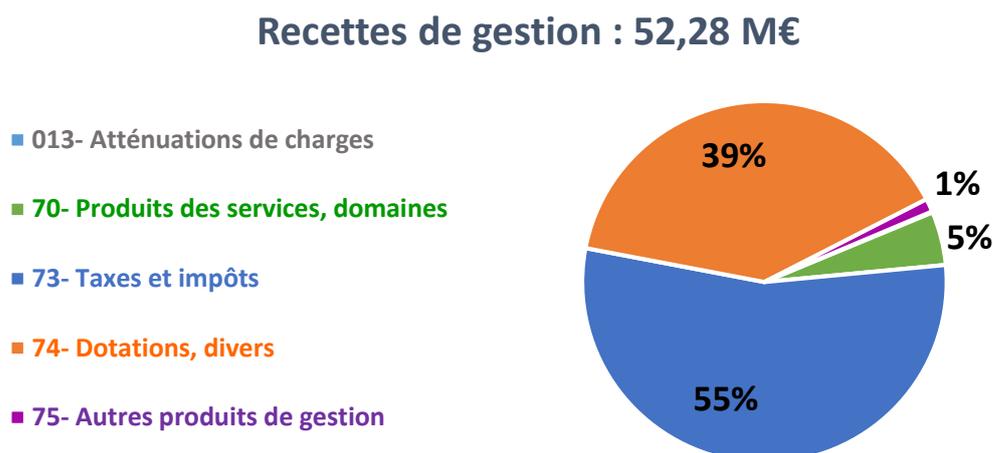
- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent aux produits des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au débit net des comptes 63 et 64.

Ces ratios, bien qu'obligatoires, ne permettent pas de dresser une analyse pertinente de la situation financière de la ville. Pour les ratios compris entre 1 et 6, calculés par rapport à la population DGF, on peut noter que ces variations de population influencent grandement l'affichage des données présentées. Il est ainsi nécessaire de commenter ces ratios avec une certaine prudence et de procéder à une analyse comparative et retraitée des données.

2.3 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de gestion s'élèvent à 52,28 M€ en progression de près de 4% par rapport au BP 2020. Les services étant moins paralysés par la crise sanitaire que l'an passé où ils avaient été mis à l'arrêt durant le premier confinement, les perspectives de recettes ont été revues à la hausse. Le risque d'un reconfinement s'éloignant pour notre région, les recettes ont été valorisées par rapport au DOB.

La structure des recettes de gestion est la suivante :



a. Les impôts et taxes

La fiscalité locale constitue la composante majeure de ce chapitre et représente 55 % des recettes dites fiscales de la collectivité. Ces recettes sont comptabilisées au chapitre 73 de la section de fonctionnement et sont la première ressource de financement du budget principal.

La fiscalité directe :

L'exercice 2021 sera marqué par la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités. Pour les 80% des foyers les plus modestes, les dégrèvements consentis sont transformés en exonérations. Une exonération de 30% sera accordée aux 20% des foyers les plus aisés dès 2021. Ce taux sera porté progressivement à 65% en 2022 pour une disparition totale en 2023.

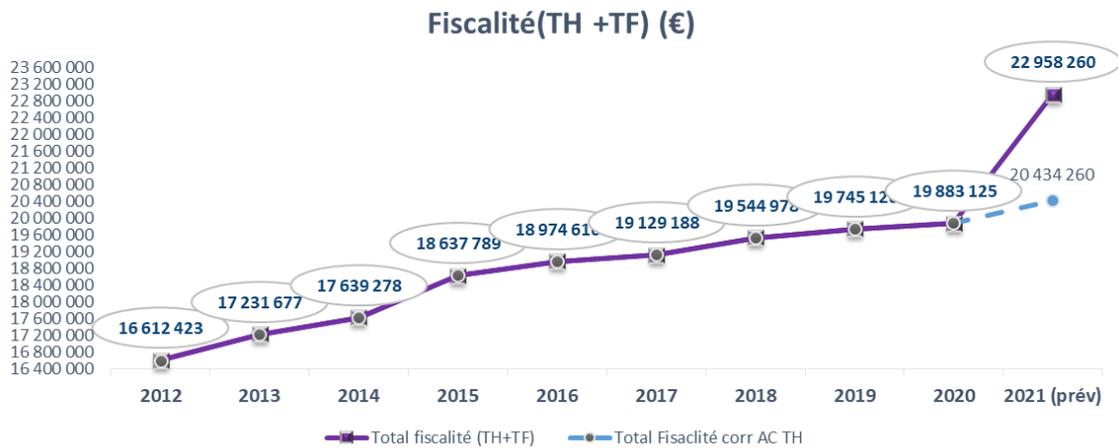
Pour rappel afin de compenser la perte de ce produit, le produit de TH sur les résidences principales, abondé des allocations compensatoires au titre de la TH sera compensé par un nouveau produit de foncier bâti où sera récupéré la part départementale. Ce produit sera corrigé d'un coefficient correcteur.

En 2021, La fiscalité directe de la ville de Bastia est la suivante:

- Nouveau Produit de Foncier Bâti : 21,015 M€
- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 1,922 M€
- Taxe sur le Foncier Non bâti : 21 K€

L'augmentation des produits de fiscalité directe résulte principalement de la réévaluation des bases constituées par la valeur locative des locaux d'habitation. Plusieurs facteurs influencent la majoration

des bases : le coefficient de majoration forfaitaire, les nouvelles constructions, la revalorisation des bases établies par la commission communale des impôts directs.



La dynamique des bases de la ville de Bastia est très faible. La ville a même perdu des bases fiscales sur les deux derniers exercices.

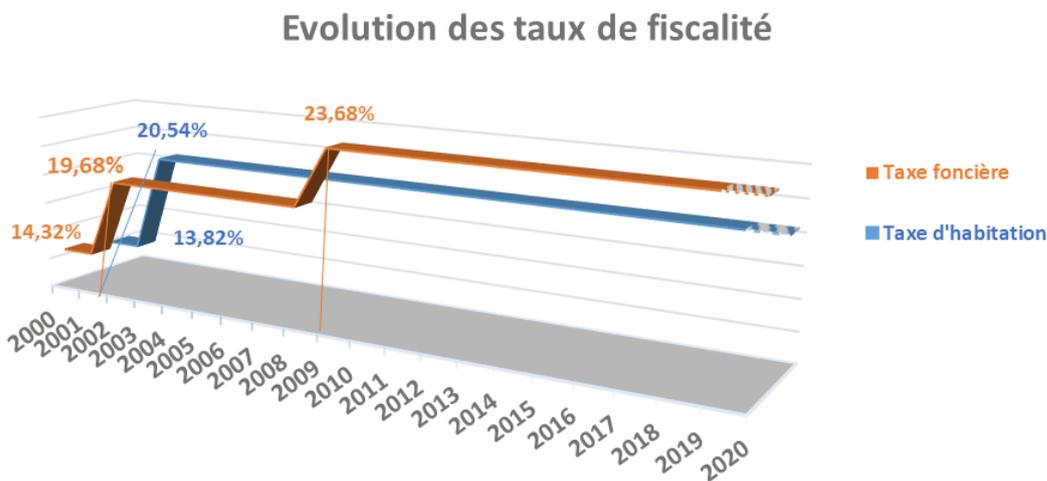
En 2021, le produit sera artificiellement abondé par l'intégration des compensations au titre de la taxe d'habitation de 2,524 M€. Corrigé de ce produit, l'augmentation n'est que de 2.7%, en raison essentiellement à la majoration voté en 2020 sur les résidences secondaires.

Conformément aux orientations budgétaires, les taux de la fiscalité locale seront identiques aux années précédentes.

Conséquence de la réforme sur la taxe d'habitation, à compter de 2021, la ville ne devra plus voter que deux taux :

- un taux correspondant au nouveau produit de foncier bâti : adjonction des taux communaux départementaux soit donc un taux de 36.58%
- un taux de taxe foncière non bâtie de 63.03%

Il est à souligner la stabilité des taux de taxe d'habitation et de la taxe foncière depuis 2000.



En effet, les augmentations des taux de la fiscalité directe locale (TH+TF) de 2001 à 2002 sont dues au transfert des parts de TH et de TF allouées au District, devenu en 2002, Communauté d'Agglomération de Bastia. En contrepartie, la ville a reversé à la Communauté d'Agglomération de Bastia sa part de taxe professionnelle. Les augmentations de taux sont ainsi strictement compensées et représentent une imposition neutre pour le contribuable.

En 2009, le taux de taxe foncière est passé de 19,68 % à 23,68 % et le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,50 % à 7,70 %.

La fiscalité indirecte :

Le produit de la fiscalité indirecte attendu pour 2021 devrait s'établir à 2,118 M€.

- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) évalués à 1,3 M€
- de la taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) estimée à 0,818 M€, à taux de fiscalité inchangé.

Les attributions de compensations :

L'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté d'Agglomération de Bastia depuis le passage en taxe professionnelle unique en 2002 n'augmentera pas par rapport à 2020. Pour rappel, l'AC a été révisée en 2018 à 2,522 M€ suite au transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Il se stabilise au même niveau constaté en 2020, à savoir 733K€.

Les redevances d'occupation du domaine public :

Elles sont constituées :

- des redevances pour chantiers
- des redevances pour le marché alimentaire
- des redevances pour les terrasses
- des redevances pour les taxis
- des redevances pour les banques (convoyeurs)
- des redevances pour manifestations diverses

Avec la crise du COVID, la municipalité a décidé de procéder à l'exonération des redevances d'occupation sur l'exercice 2020 afin de soutenir l'activité des commerces impactés. Les prévisions pour 2021 reposent sur ces mêmes bases.

Le produit attendu concernant les autres postes à savoir, chantiers, marché alimentaire, taxis, banques et manifestations diverses est estimé à 70K€.

b. Le produit des services, du domaine et des ventes diverses

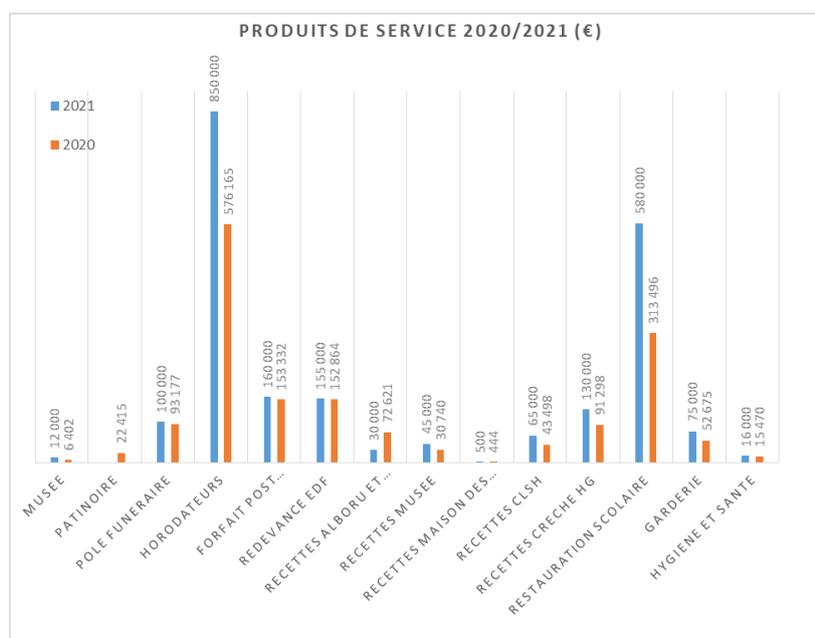
Les recettes des produits des services, du domaine et des ventes diverses sont comptabilisées au chapitre 70 de la section de fonctionnement.

En raison des mesures drastiques amenant à l'arrêt total du fonctionnement de certains services, notamment durant le premier confinement, ces produits ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

Pour 2021, l'avancée des campagnes de vaccination ainsi que l'éloignement d'un risque de confinement pour la région Corse permet de prévoir raisonnablement une augmentation de recettes à celles constatées en 2020. Ainsi les produits de service progressent de 40% par rapport au budget primitif 2020.

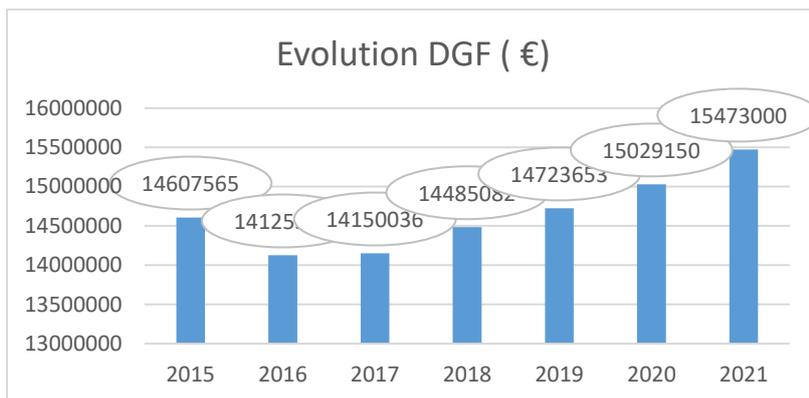
On retrouve ainsi :

- La redevance EDF sur le domaine public (non assimilée à une redevance fiscale comptabilisée au chapitre 73) pour un montant de 160 K€.
- Les concessions accordées dans les cimetières sont estimées à 100 K€.
- Les produits des garderies ainsi que la prestation de service ordinaire versée par la caisse d'allocation familiale dans le cadre du contrat enfance jeunesse et des cantines sont de 850 K€.
- Le produit des billetteries du théâtre, de l'Alb'Oru et du musée de Bastia est prévu pour un montant de 80 K€.
- Depuis 2019, les produits relatifs aux horodateurs et au Forfait Post Stationnement sont imputés au chapitre 70. Ils s'élèvent en 2021 à 950K€.



c. Les dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement s'établit en 2021 à 15,47 M€ soit une progression de 3% par rapport à 2020. La Dotation Forfaitaire est escomptée à 9,273 M€ et la Dotation de Solidarité Urbaine à 6,2 M€.



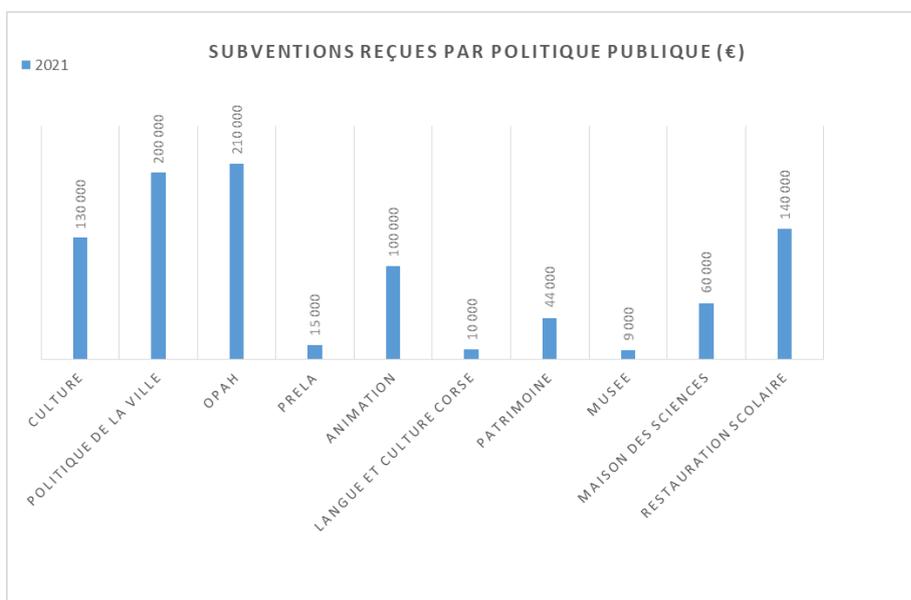
Les autres principales dotations et concours de l'Etat attendus:

- Dotation Nationale de Péréquation : 1,783 M€
- Dotation de Décentralisation : 0,606 M€

d. Les subventions de fonctionnement

Elles constituent un poste de recettes non négligeables et sont fortement corrélées à l'activité des services qu'elles subventionnent.

Ce poste a été fortement impacté par la crise sanitaire en 2020. Pour 2021, les prévisions sont à la hausse en prévision d'une sortie de la crise sanitaire prévue au second semestre 2021.



e. Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante sont enregistrés au chapitre 75 pour un montant prévisionnel de 0,616 M€.

Elles comportent principalement le produit des recettes liées aux locations des biens immobiliers de la commune.

f. Les recettes diverses et exceptionnelles

Les produits divers et exceptionnels sont enregistrés au chapitre 76 et 77 pour un montant prévisionnel de 162 K€ et représentent 0,02% des recettes réelles de fonctionnement.

Elles comportent principalement des inscriptions permettant de parer à des aléas d'encaissement divers ou des remboursements

2.4 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

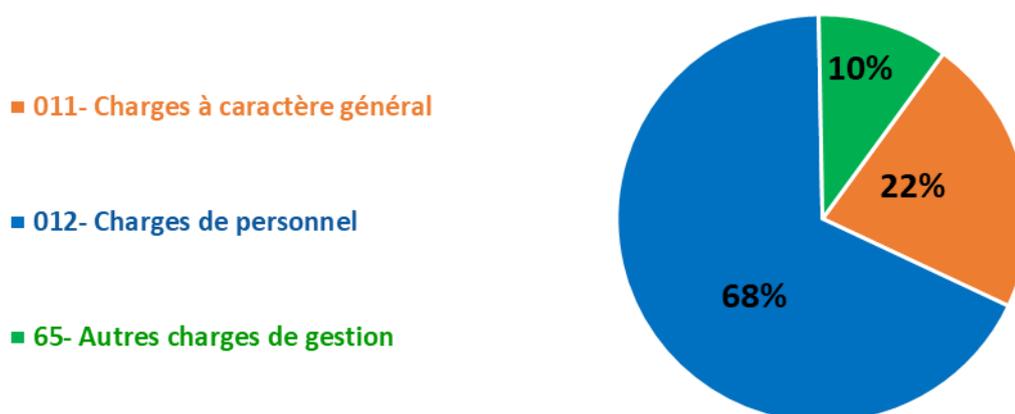
Les charges de gestion (hors intérêts de la dette et charges exceptionnelles) s'élèvent en 2021 à 47,61 M€ et sont en baisse de 0,81 % par rapport aux prévisions 2020. On notera ainsi des évolutions sur les charges à caractère général (-4 %), les charges personnels (+0,8 %) et les autres charges de gestion courantes (+0 %).

Les pourcentages sont calculés sur les dépenses de gestion et ne doivent pas être confondus avec les ratios présentés en page 6 du présent rapport.

Les charges de gestion se répartissent de la manière suivante :

- 10,065 M€ pour les charges à caractère général
- 32,647 M€ pour les charges de personnel et frais assimilés
- 4,9 M€ pour les autres charges de gestion courantes

Charges de gestion : 47,61 M€



a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent essentiellement les dépenses courantes de la collectivité : Fluides, contrat de maintenance et d'entretien, prestations de services, achats, etc.

Avec la crise sanitaire de la Covid-19, la ville de Bastia a contraint fortement ce poste de dépenses afin de préserver sa situation financière.

Les principales augmentations résultent dès lors d'une progression mécanique liée à l'évolution des différents contrats.

b. Les charges de personnel et frais assimilés

Pour 2021, il est prévu une augmentation de 0,8% du budget par rapport à celui de 2020 où 32 387 500 € ont été mandatés soit un budget total de 32 647 000 €.

Pour cet exercice, le solde des arrivées/départs est négatif c'est à dire qu'il y a plus de départs (28) que d'arrivées (23) ce qui signifie que la stratégie de redéploiements en interne voire de non remplacements des départs a fonctionné.

Ainsi sur les 28 départs identifiés :

- 4 feront ou ont déjà fait l'objet de remplacements en interne
- 4 ne seront pas remplacés.

Sur les 23 recrutements prévus, 20 ont vocation à remplacer les agents partis à la retraite et 3 sont des postes nouveaux : Rédacteur Langue et Culture Corses, Chargé de mission Mobilité Active et Développeur économique. Les 5 postes à budgétiser restants constituent un volant de remplacement essentiel à prévoir pour les services liés à l'enfance où le protocole sanitaire, maintes fois renforcé entre septembre 2020 et février 2021, oblige à renforcer les effectifs.

Il faut rappeler à toutes fins utiles qu'il y a encore une cinquantaine d'agents placés en ce début d'année en Autorisation Spéciale d'Absence en raison de leur vulnérabilité.

Si certains départs à la retraite ne sont pas remplacés, la collectivité faisant le choix d'un redéploiement des compétences dans le cadre de la mise en œuvre de sa GPEC, seuls les services liés à l'enfance et la petite enfance font l'objet de recrutements systématiques en cas de départs en raison des taux d'encadrement imposés et de la qualification requise pour ce type d'emploi (diplôme CAP petite enfance, auxiliaire de périculture) ce qui exclut de facto le redéploiement.

Cette augmentation de 0.8% se décline comme suit :

1°) 0.80% de report de charges soit 256 250 €

En 2020, les heures supplémentaires et les astreintes ont baissé de plus de 100 000 €, la moitié du personnel saisonnier n'a pas été recruté (soit 70 000 €) et la commande des titres restaurant a chuté de plus de 70 000 €. Ces charges sont donc reportées sur l'exercice 2021 dans l'hypothèse d'une situation sanitaire revenue plus au moins à la normale.

2°) 0.39% pour les mesures nationales dites du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (dernière phase) soit 126 000 €.

Les cadres d'emploi concernés par le troisième et dernier volet de cette réforme sont les agents de maîtrise, les gardiens et brigadiers de police municipale, les cadres d'emplois de la catégorie C1 (adjoint technique, adjoint administratif, agent social, adjoint d'animation, adjoint du patrimoine), C2 (adjoint technique principal classe 2, adjoint administratif principal classe 2, agent social principal classe 2, adjoint d'animation principal classe 2, adjoint du patrimoine principal classe 2) et C3 (adjoint technique principal classe 1, adjoint administratif principal classe 1, agent social principal classe 1,

adjoint d'animation principal classe 1, adjoint du patrimoine principal classe 1) soit un effectif de plus de 350 agents. Celle-ci induit une revalorisation indiciaire provoquant outre un effet positif sur la rémunération de l'agent (traitement de base, régimes indemnitaires calculés en % du traitement de l'agent, heures supplémentaires...), mais aussi une majoration de l'assiette des cotisations patronales.

Cette dernière phase voit la fusion des deux premières classes du premier grade des assistants socio-éducatifs et des Éducateurs de jeunes enfants et la création d'un nouvel échelon dans divers grades pour les agents suivants :

- 10^e échelon d'Attaché principal,
- 11^e échelon d'Ingénieur en chef,
- 9^e échelon d'Ingénieur principal,
- 10^e échelon d'Attaché de conservation du patrimoine.

3°) 0.31% relatif à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la collectivité soit 101 950 €.

Cette mise en œuvre concerne les auxiliaires de puériculture, les infirmières et les puéricultrices.

4°) 0.15% au titre de la prime dite présentiel confinement pour 50 375 €

Il a été acté le principe du versement d'un Complément Indemnitaire Annuel pour les agents présents et mobilisés dans le cadre du P.C.A. durant la période du premier confinement.

Ces agents ont travaillé par roulement 1 jour sur 3 avec des amplitudes de travail restreintes. La propreté urbaine, l'état civil, la cuisine centrale, le personnel mobilisé pour le Service Minimum d'Accueil et de Garderie, le service Nettoyement Bâtiments Communaux, sont les principaux services concernés par l'attribution de cette prime, soit 269 agents pour une quotité de travail d'environ 40% ce qui équivaut à une prime moyenne de 195 € pour une moyenne de 14 jours travaillés.

5°) 0.15% pour le maintien dans l'emploi des agents contractuels soit 50 000 €

A partir du mois de mars 2021, une vingtaine d'agents non titulaires fera l'objet d'une mise en stage au regard de leur valeur professionnelle. Ce changement engendre un surcoût de charges patronales et l'attribution d'un régime indemnitaire à certains personnels qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent.

6°) 0.15 % d'augmentation lié au Glissement Vieillesse Technicité soit 50 000 €

La politique de progression salariale menée par la collectivité à travers l'avancement de grade et la promotion interne oblige chaque année à dégager une enveloppe d'un montant similaire aux années précédentes.

7°) 0.11% au titre du protocole sanitaire soit 35 000 €

Le protocole sanitaire au sein des écoles a plusieurs fois été modifié et bien qu'allégé à la rentrée de septembre 2020, il s'est intensifié en ce début d'année interdisant le brassage entre les classes et imposant une désinfection des parties communes et des réfectoires après chaque passage des enfants, mobilisant de ce fait plus de personnel sur un temps de travail plus important.

Les réductions de charges

1°) -0.11% dû à une fin d'indemnisation des chômeurs par la Ville soit -37 100 €

L'affiliation aux ASSEDIC a permis à la Ville d'apurer en cette année 2021 le passif des chômeurs indemnisés lorsqu'elle était encore en auto assurance.

2°)-1.15% du solde des arrivées départs soit -373 410 €

Cette année, il y aura plus de départs (28) que d'arrivées (23). Les départs sont estimés à 925 130 € et les arrivées à 551 715 €. Ce solde permet de compenser une partie des charges précédemment mentionnées résultant pour l'essentiel de mesures nationales.

c. Les autres charges de gestion courantes

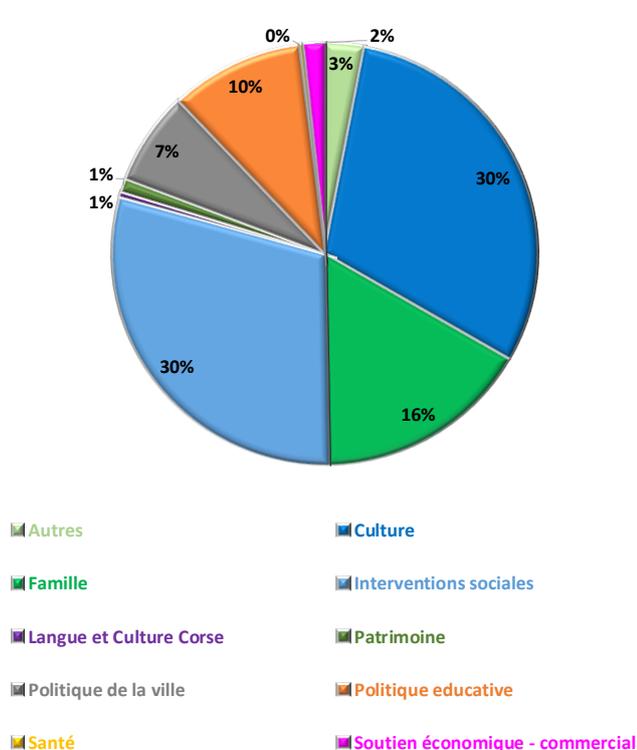
Les autres charges de gestion courantes comprennent essentiellement les subventions versées aux organismes publics et privés ainsi que les indemnités de fonction des élus. En 2021, la prévision budgétaire est de 4,9 M€. Ces charges sont comptabilisées au chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Les autres dépenses de transfert sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal ayant reçu une délégation de fonction pour un montant de 0,47 M€.

Le solde correspond à des dépenses irrécouvrables ainsi qu'à des dépenses diverses.

Répartition des subventions aux opérateurs de la ville par politique publique :
4,385M€

Autres	125 000 €
Anciens combattants	10 000
CASC	110 000
Claude papi	5 000
Culture	1 313 000 €
Conservatoire Régional Henri Tomasi	719 000
Subventions Action culturelle	234 000
Una Volta	360 000
Famille	706 000 €
Centre aéré Pinellu	197 000
CLSH Paese Novu	70 000
Creche a cioccia	151 000
Creche Ciucciarella	248 000
Relais ass maternelle A Culumbella	40 000
Interventions sociales	1 280 000 €
CCAS	1 130 000
Fonds de solidarité logement	10 000
Mission Locale	83 000
Subventions Sociales	57 000
Langue et Culture Corse	18 000 €
Langue et Culture Corse	18 000
Patrimoine	46 000 €
Patrimoine	46 000
Politique de la ville	310 000 €
Subventions CUCS	310 000
Politique éducative	445 000 €
Caisse des écoles	182 000
CFA Haute Corse	16 000
Contribution Jeanne d'Arc	200 000
Coopératives scolaires	47 000
Santé	13 000 €
Hygiène et santé	13 000
Soutien économique - commercial	129 000 €
Animation	129 000



d. Les dépenses diverses et exceptionnelles

Les dépenses diverses et exceptionnelles sont chiffrées à 0,15 M€ et représentent un volume peu significatif des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles comprennent essentiellement des annulations de mandats, le paiement des intérêts moratoires, les créances admises en non-valeur ainsi que les condamnations de la ville auprès du tribunal administratif.

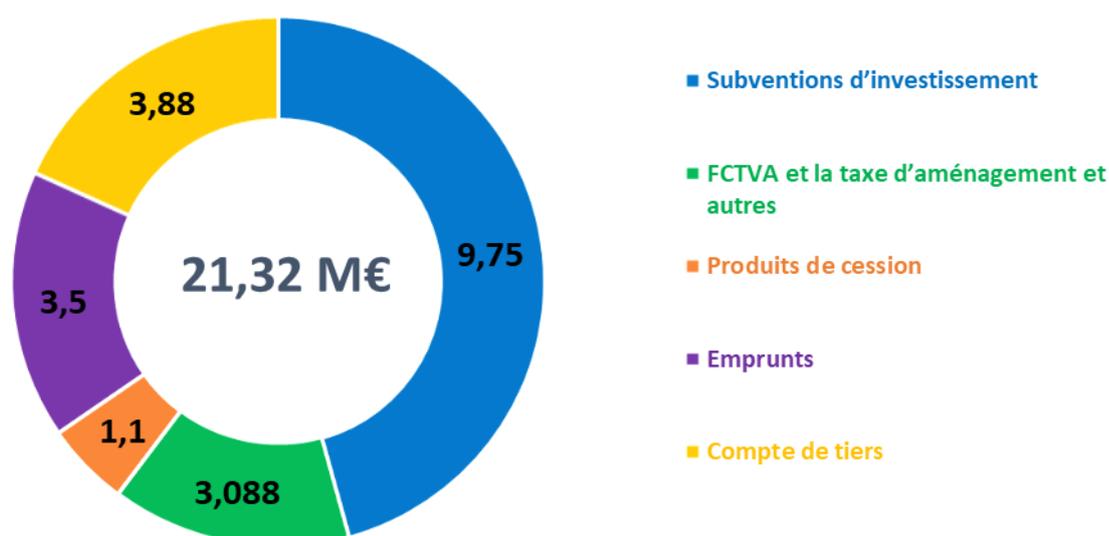
2.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement et plus particulièrement les dépenses d'équipement reposent sur plusieurs facteurs.

En 2021, la répartition de ces recettes se décline comme suit :

- Les subventions d'investissement pour un montant de 9,705 M€,
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement pour un montant de 3 M€,
- Les produits de cession pour un montant de 1.1 M€,
- Les emprunts pour un montant de 3,5 M€,
- Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 1,998 M€,
- Les dotations aux amortissements et les provisions pour un montant de 2,08 M€ ;
- Le volet recettes des comptes de tiers pour un montant de 3,880 M€.

Financements des dépenses d'investissements (M€)



2.6 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées pour l'exercice 2021 à 26,600 M€ dont 17,729 M€ relatifs aux dépenses d'équipement, 3,151 M€ au titre du remboursement du capital de la dette, 3.659M€ de dépenses d'équipement pour le compte de tiers et 2M€ pour le remboursement anticipé d'un emprunt à renégocier.

Elles accusent une baisse par rapport au budget primitif 2020. Ceci en raison du fait que le budget primitif 2021 n'intègre les résultats et restes à réaliser 2020.

Les ajustements seront réalisés au moment du Budget supplémentaire et seront conformes aux orientations du débat d'orientations budgétaires.

Les dépenses d'équipement sont présentées en détail dans le tableau récapitulatif ci-dessous en distinguant les opérations annuelles des opérations pluriannuelles. Ainsi le budget primitif enregistre 5,79 M€ au titre des dépenses d'équipement annuelles et 15.598 M€ au titre des dépenses d'équipement pluriannuelles,

Dépenses d'investissement* BP 2021: 21 388 961€			
Opérations annuelles		Opérations pluriannuelles	
Sécurisation Voirie	70 000	Accueil Maison des Services Publics	610
Acquisition œuvres d'art	170 000	Agenda d'accessibilité Programmée	260 000
Interventions sur les bâtiments communaux	600 000	Aldionda	1 001 106
Interventions sur les bâtiments scolaires	300 000	Aménagement Vieux Port	200 000
Budget Participatif	220 000	Rénovation de l'ancienne Mairie	15 000
Reconstruction caveaux	100 000	Equipement copropriétés fragiles	100 000
Dépenses de copropriété	10 000	Acquisition îlot de la Poste	3 500 000
Divers	128 000	Requalification du ruisseau Bertrand	1 897 000
Travaux voirie	365 000	Réaménagement Bon Pasteur	229 947
Local Place Vincetti	58 000	Etudes Cezanne	100 000
Eclairage Public	250 000	Cheminement Piétons NPNRU	78 177
Travaux d'enrobé	300 000	Extension voirie Corbaja Suprana	50 000
Etudes	30 000	Espace gaudin	50 000
FIPHP -Fonds handicap	10 000	Création Restaurant Defendini	112 000
CREAT ACCESS	18 000	Démolition Collège Montesoro	85 000
Acquisitions immobilières	184 000	Rénovation école Desanti	46 200
Horodateurs	20 000	Rénovation école de Cardo	60 800
Dotation Informatique	274 000	Rénovation école Gaudin	1 141 551
Jeux d'enfants	100 000	Maison des sciences	123 483
Mobilier	82 000	equipement Punetti	330 000
Outils	20 000	Espace Gaudin divers	5 000
Plan Local d'Urbanisme	117 000	Chemin du Forcone	16 273
Aménagement Personne à Mobilité réduite	50 000	Aménagement secteur Fort Iacroix	150 000
Prévention du risque Incendie	100 000	Ilot de Toga	80 256
Smart parking	72 000	Aménagement avenue de la Libération	141 000
Etudes topographiques	20 000	Requalification du ruisseau Lupino	1 662 552
Acquisition de véhicules	300 000	Acenseur Théâtre de verdure Mantinum	122 244
Participation Kal SCB	50 000	Nouveau Programme de Rénovation urbaine	200 000
Rénovation statue de Napoléon	17 000	OPAH	200 000
Exposition maison des sciences	20 000	Parking du Front de Mer	100 000
Acquisition locaux MSA	590 000	Poste de police municipale	763 281
Acquisition Mirmare	320 000	PRQAD	830 000
Travaux Miramare	120 000	Rond Point De Moro Giafferri	299 000
Voirie Fort maurel	148 000	Rénovation théâtre Municipal	12 000
Smart Parking 2	50 000	Voies Mode actif	490 000
Extension cuisine centrale MOE	40 000	Extension voirie d'Uccini	80 000
Système de visioconférence	275 000	Environnement	31 651
Refonte site Internet Ville	40 000	Rénovation corps de Garde	54 000
Travaux centre social Montesoro	152 000	Oratoires Ste Croix	86 000
		Crèche de Montesoro	13 830
TOTAL	5 790 000	Création local associatif	50 000
		Rénovation Palais Caraffa	100 000
		Aménagement Rue du colle	150 000
<i>* hors remboursement du capital de la dette</i>		Reconstruction cimetière Ondina	481 000
		Etudes démolition Gde barre Montesoro	100 000
		TOTAL	15 598 961

3 LA REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT

En 2021, le budget primitif de la régie autonome des Parcs et Stationnements s'élève à 26,335 M€.

Il est à préciser que contrairement à 2020, le Budget Primitif 2021 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Ces derniers seront repris au Budget supplémentaire 2021.

3.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 835 800 €.

En raison de la crise sanitaire et de son impact sur les recettes, l'élaboration de ce budget primitif s'est faite sur des bases prudentes.

Les recettes du service sont évaluées à 2,260 M€. Ce niveau de recettes implique en corollaire une contrainte sur l'évolution des dépenses de gestion notamment sur le chapitre des charges à caractère générales qui fléchit de 22%.

Il est à souligner que le budget devra prendre à sa charge un impôt sur les sociétés 2019 important de 273K€.

Dès lors, les dépenses de fonctionnement progressent de 3% par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes, par chapitre du service.

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
011- Charges à caractère général	621 740,00	481 700,00	-22,52%	-140 040,00
012- Charges de personnel	1 045 000,00	1 075 000,00	2,87%	30 000,00
65- Autres charges de gestion courante	10,00	100,00	900,00%	90,00
Total des dépenses de gestion	1 666 750,00	1 556 800,00	-6,60%	-109 950,00
66- Intérêts emprunts	211 000,00	191 000,00	-9,48%	-20 000,00
67- Charges exceptionnelles	4 250,00	5 000,00	17,65%	750,00
69- Impôts sur les bénéfices	190 000,00	383 000,00	101,58%	193 000,00
Dépenses réelles d'exploitation	2 072 000,00	2 135 800,00	3,08%	63 800,00
023- Virement à la section d'investissement	1 633 000,00	0,00	-100,00%	-1 633 000,00
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	620 000,00	700 000,00	12,90%	80 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 325 000,00	2 835 800,00	-34,43%	-1 489 200,00
013- Atténuations de charges				
70- Produits des domaines	1 959 000,00	2 260 800,00	15,41%	301 800,00
Total des recettes de gestion	1 963 000,00	2 264 800,00	15,37%	301 800,00
77- Produits exceptionnels	4 684,53	5 000,00	6,73%	315,47
Recettes réelles d'exploitation	1 967 684,53	2 269 800,00	15,35%	302 115,47
042- Opération de transfert entre section	566 000,00	566 000,00	0,00%	0,00
Résultat N-1	1 791 315,47		-100,00%	-1 791 315,47
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 325 000,00	2 835 800,00	-34,43%	-1 489 200,00

3.2 La section d'investissement

Au Budget Primitif 2021, la section d'investissement s'établit à 23 500 000 € soit 20% de moins qu'au budget primitif 2020. Cette baisse découle de l'achèvement du parking Gaudin.

Pour mémoire, 6 M€ de dépenses d'équipement étaient prévues en 2020 pour la réalisation de ce seul ouvrage. En 2021, il restera à finaliser certains équipements tels que l'implantation de bornes pour un montant de 215 K€.

Outre le parking Gaudin, la régie entame dès 2021 un programme de rénovation et de mise aux normes de ses autres équipements, avec pour cette année, la mise en accessibilité et la rénovation du parking ST Nicolas pour un montant de 25 2K€.

Il est à souligner que comme au précédent budget primitif, le BP 2021 prend en compte les opérations d'intégration du nouvel équipement Parking Gaudin dans l'actif de la Régie pour un montant de 11,4 M€.

En recettes d'investissement, le budget primitif prévoit la récupération de la TVA de l'ouvrage Gaudin auprès du concessionnaire pour un montant de 950 K€.

En raison de la non mobilisation d'emprunt sur 2020, la charge de la dette (intérêt + capital) décroît de 1.2%.

Les dépenses et recettes prévues en section d'investissement sont récapitulées ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
20 - Immobilisations incorporelles		6 000,00		6 000,00
21- Immobilisations corporelles	217 570,50	512 000,00	135%	294 429,50
23- Immobilisations en cours	16 226 000,00	10 535 000,00	-35%	-5 691 000,00
Total des dépenses d'équipement	16 443 570,50	11 053 000,00	-33%	-5 390 570,50
16- Emprunts et dettes assimilées	468 964,37	481 000,00	3%	12 035,63
Dépenses réelles d'investissement	16 912 534,87	11 534 000,00	-32%	-5 378 534,87
040- Operation ordre transfert sections	566 000,00	566 000,00	0%	-
041- Opérations patrimoniales	11 500 000,00	11 400 000,00	-1%	- 100 000,00
Resultat Section d'Investissement	502 159,31	0,00	-100%	- 502 159,31
Restes à Réaliser N-1	26 305,82	0,00	-100%	- 26 305,82
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 507 000,00	23 500 000,00	-20%	-6 007 000,00
1068- Excedents de Fonctionnement capitalisés	1 600 000,00	0,00	-100%	-1 600 000,00
13- Subventions d'investissement	1 654 000,00	0,00	-100%	-1 654 000,00
16- Emprunts et dettes assimilées				-
23- Immobilisations en cours	12 500 000,00	11 400 000,00	-9%	-1 100 000,00
Total des recettes d'équipement	15 754 000,00	11 400 000,00	-28%	-4 354 000,00
Recettes réelles d'investissement	15 754 000,00	11 400 000,00	-28%	-4 354 000,00
021- Virement de la section de fonct.	1 633 000,00	0,00	-100%	-1 633 000,00
040- Opération ordre transfert sections	620 000,00	700 000,00	13%	80 000,00
041- Opérations patrimoniales	11 500 000,00	11 400 000,00	-1%	- 100 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 507 000,00	23 500 000,00	-20%	-6 007 000,00

4 LA REGIE DU VIEUX PORT

En 2021, le budget primitif de la régie du Vieux Port s'élève à 893 500 € contre 1 200 000 € en 2020.

Il est à préciser que contrairement à 2020, le Budget Primitif 2021 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Ces derniers seront repris au Budget supplémentaire 2021.

Cela explique des différences significatives entre les deux budgets.

4.1 La section de Fonctionnement

Pour 2021, la section d'exploitation se chiffre à 839 000 € contre 1 033 000 € en 2020.

Le budget 2020 intégrait les résultats 2019 qui avaient été portés en partie sur le chapitre 67.

Pour mémoire, le budget 2020 avait été construit sur des hypothèses très prudentes en raison de la crise sanitaire. Pour autant, ce budget n'a pas réellement été impacté par la crise sanitaire si ce n'est au regard des redevances du domaine public pour les terrasses.

Les prévisions budgétaires 2021 sont donc revues à la hausse par rapport au Budget primitif 2020 et se calent sur les réalisations du CA provisoire 2020.

Les charges à caractère général sont ainsi progression de 23,14%, notamment pour ce qui concerne la fourniture du carburant.

Le chapitre 012 en raison d'un départ à la retraite est en retrait de 20%.

Pour les mêmes raisons, les produits du service sont en nette progression avec 791 000€ de prévisions.

A noter également, l'inscription en recettes du dédommagement des désordres causés par le bateau U pinese (47K€)

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
011- Charges à caractère général	423 000,00	520 900,00	23,14%	97 900,00
012- Charges de personnel	235 000,00	190 000,00	-19,15%	-45 000,00
Total des dépenses de gestion	658 000,00	710 900,00	8,04%	52 900,00
65- Autres Charges de gestion courante	6 000,00	100,00	-98,33%	-5 900,00
67- Charges exceptionnelles	280 082,88	48 000,00	-82,86%	-232 082,88
69- Impôts sur les bénéfices	40 000,00	30 000,00	-25,00%	-10 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	984 082,88	789 000,00	-19,82%	-195 082,88
023- Virement à la section d'investissement				
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	48 917,12	50 000,00	2,21%	1 082,88
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 033 000,00	839 000,00	-18,78%	-194 000,00
70- Produits des domaines	495 000,00	791 000,00	59,80%	296 000,00
Total des recettes de gestion	495 000,00	791 000,00	59,80%	296 000,00
75- Autres produits de gestion courante	112 000,00	47 000,00	-58,04%	-65 000,00
77- Produits exceptionnels	790,66	1 000,00	26,48%	209,34
Recettes réelles de fonctionnement	607 790,66	839 000,00	38,04%	231 209,34
042- Opération de transfert entre section				
Résultat 2019	425 209,34		-100,00%	-425 209,34
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 033 000,00	839 000,00	-18,78%	-194 000,00

4.2 La section d'Investissement

Au budget primitif 2021, la section d'investissement s'équilibre à un montant de 54 500€.

On y trouve l'inscription de 30 844,12 € de dépenses d'équipement nouvelles, 23 655,88 € de remboursement d'emprunt au budget de la ville.

En recettes, outre les dotations aux amortissements de 50 000 €, est prévue l'inscription en recettes d'une subvention de 4 500 € pour la réalisation d'un barrage flottant.

Le détail par chapitre des dépenses et recettes d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
21- Immobilisations corporelles	181 473,62	30 844,12	-83,00%	-150 629,50
23- Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement	181 473,62	30 844,12	-83,00%	-150 629,50
16- Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	23 655,88	0,00%	0,00
Dépenses réelles d'investissement	205 129,50	54 500,00	-73,43%	-150 629,50
040- Operation ordre transfert sections				
Restes à réaliser 2019	13 870,50	0,00	-100,00%	-13 870,50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	219 000,00	54 500,00	-75,11%	-164 500,00
021- Virement de la section de fonct.	0,00	0,00		0,00
13 - Subventions d'investissement		4 500,00		4 500,00
040- Opération ordre transfert sections	48 917,12	50 000,00	2,21%	1 082,88
Résultat 2019	170 082,88	0,00	-100,00%	-170 082,88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	219 000,00	54 500,00	-75,11%	-164 500,00

5 LE BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Pour 2021, la section d'exploitation se chiffre à 0,1163 M€ et la section d'investissement s'élève à 0,139 M€ pour un montant total du budget de 0,302 M€.

Le crématorium étant géré au titre d'une délégation de service public, les charges de gestion sont nulles.

Le virement à la section de fonctionnement est de 53,547 K€ et les amortissements se chiffrent à 86 K€.

Les recettes liées à l'exploitation sont estimées à 116,6 K€.

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
66- Intérêts emprunts	30 400,00	26 373,18	23 125,24	-12,32%	-3 247,94
67- Charges exceptionnelles		482,46	0,00	-100,00%	-482,46
Dépenses réelles de fonctionnement	30 400,00	26 855,64	23 125,24	-13,89%	-3 730,40
023- Virement à la section d'investissement	44 873,00	62 985,36	53 547,76	-14,98%	-9 437,60
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	86 159,00	86 159,00	86 159,00	0,00%	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	161 432,00	176 000,00	162 832,00	-7,48%	-13 168,00
75- Autres produits de gestion courante	115 199,28	97 822,18	116 600,00	19,20%	18 777,82
Recettes réelles de fonctionnement	115 199,28	97 822,18	116 600,00	19,20%	18 777,82
042- Opération de transfert entre section	46 232,72	46 232,00	46 232,00	0,00%	0,00
Résultat 2019		31 945,82	0,00	-100,00%	-31 945,82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	161 432,00	176 000,00	162 832,00	-7,48%	-13 168,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVO%	DIFF
21- Immobilisations corporelles	21 000,00	36 051,05	23 386,02	-35,13%	-12 665,03
Total des dépenses d'équipement	21 000,00	36 051,05	23 386,02	-35,13%	-12 665,03
16- Emprunts et dettes assimilées	63 800,00	66 861,33	70 088,64	4,83%	3 227,31
Dépenses réelles d'investissement	84 800,00	102 912,38	93 474,66	-9,17%	-9 437,72
040- Operation ordre transfert sections	46 232,00	46 232,00	46 232,00	0,00%	0,00
Résultat SI 2019		23 855,62	0,00	-100,00%	-23 855,62
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	131 032,00	173 000,00	139 706,66	-19,24%	-33 293,34
1068- Excedents de Fonctionnement capitalisés		23855,62	0	-100,00%	-23 855,62
021- Virement de la section de fonct.	44 873,00	62 985,38	53 547,76	-14,98%	-9 437,62
040- Opération ordre transfert sections	86 159,00	86 159,00	86 159,00	0,00%	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	131 032,00	173 000,00	139 706,76	-19,24%	-33 293,24